

# Chapitre 1

## Géométrie affine

### 1.1 Espaces affines

Soit  $\mathbb{K}$  un corps commutatif et soit  $E$  un espace vectoriel sur le corps  $\mathbb{K}$ .

**Définition 1.1.** *Un espace affine dirigé par  $E$  est un couple  $(\mathcal{E}, \oplus)$  formé d'un ensemble  $\mathcal{E}$  et d'une loi externe  $\oplus$  qui à un couple  $(A, \vec{u})$  de  $\mathcal{E} \times E$  associe un élément  $A \oplus \vec{u}$  de  $\mathcal{E}$  vérifiant les propriétés suivantes :*

1. Pour tout  $A \in \mathcal{E}$  :  $A \oplus \vec{u} = A$ .
2. Pour tout  $A \in \mathcal{E}$  et tous  $\vec{u}, \vec{v} \in E$  :

$$(A \oplus \vec{u}) \oplus \vec{v} = A \oplus (\vec{u} + \vec{v}).$$

3. Pour tout  $A \in \mathcal{E}$ , l'application  $\vec{u} \mapsto A \oplus \vec{u}$  est bijective, i.e., pour tous  $A, B \in \mathcal{E}$  il existe un élément unique  $\vec{u}$  dans  $E$  tel que  $A \oplus \vec{u} = B$ .

**Remarque 1.2.** 1. L'espace  $E$  est l'espace directeur de  $\mathcal{E}$ .

2. Les éléments de  $\mathcal{E}$  sont des points et ceux de  $E$  des vecteurs.

3. Lorsque  $\vec{u}$  est l'unique vecteur tel que  $B = A \oplus \vec{u}$  on notera  $\vec{u} = B - A = \overrightarrow{AB}$  donc  $B = A \oplus \overrightarrow{AB}$ .

4. Si  $E$  est de dimension  $n$ , on dit que  $\mathcal{E}$  est de dimension  $n$ .

**Exemple 1.3.** *Tout espace vectoriel est un espace affine dirigé par lui même. En effet, prenons  $\mathcal{E} = E$  et définissons la loi externe  $\oplus$  comme étant la loi interne de  $E$ . Il est*

clair que les trois propriétés de la Définition 1.1 sont satisfaites et donc  $E$  est espace affine.

**Exemple 1.4.** L'ensemble  $\mathcal{E}$  des points du plan de coordonnées  $(x, y) \in \mathbb{R}^2$  est un espace affine dirigé par  $\mathbb{R}^2$ . En effet, soit l'application définie par

$$\begin{aligned} \oplus : \mathcal{E} \times E &\rightarrow \mathcal{E} \\ ((x, y), (a, b)) &\mapsto (x - a, y - b) \end{aligned}$$

vérifions que les trois propriétés de la Définition 1.1 sont satisfaites.

1. Soit  $(x, y) \in \mathcal{E}$  on a

$$\begin{aligned} (x, y) \oplus (0, 0) &= (x - 0, y - 0) \\ &= (x, y). \end{aligned}$$

Alors,  $(x, y) \oplus (0, 0) = (x, y)$  pour tout  $(x, y) \in \mathcal{E}$ .

2. Soit  $(x, y) \in \mathcal{E}$  et soient  $(a, b), (a', b') \in \mathbb{R}^2$

$$\begin{aligned} [(x, y) \oplus (a, b)] \oplus (a', b') &= (x - a, y - b) \oplus (a', b') \\ &= (x - a - a', y - b - b') \\ &= (x - (a + a'), y - (b + b')) \\ &= (x, y) \oplus (a + a', b + b') \\ &= (x, y) \oplus [(a, b) + (a', b')] \end{aligned}$$

Donc, pour tout  $(x, y) \in \mathcal{E}$  et tous  $(a, b), (a', b') \in \mathbb{R}^2$  on a

$$[(x, y) \oplus (a, b)] \oplus (a', b') = (x, y) \oplus [(a, b) + (a', b')].$$

3. Soient  $(x, y), (x', y') \in \mathcal{E}$  :

$$\begin{aligned} (x, y) \oplus (a, b) = (x', y') &\Rightarrow (x - a, y - b) = (x', y') \\ &= (x - a - a', y - b - b') \\ &\Rightarrow x - a = x' \text{ et } y - b = y' \\ &\Rightarrow a = x - x' \text{ et } b = y - y', \end{aligned}$$

ce qui montre que l'application  $(a, b) \mapsto (x, y) \oplus (a, b)$  est bijective pour tout  $(x, y) \in \mathcal{E}$ .

Remarquons que toutes les conditions de la Définition 1.1 sont satisfaites et donc  $\mathcal{E}$  est espace affine rédigé par  $E$ .

**Proposition 1.5.** Soit  $\mathcal{E}$  un espace affine dirigé par  $E$ . Pour tous  $A, B, C \in \mathcal{E}$ , on a

1.  $\overrightarrow{AB} = \vec{0} \Leftrightarrow A = B$ .
2.  $\overrightarrow{AB} = \overrightarrow{AC} \Leftrightarrow B = C$ .
3.  $\overrightarrow{AB} = \overrightarrow{BC} = \overrightarrow{AC}$  (Relation de Chasles).
4.  $\overrightarrow{BA} = -\overrightarrow{AB}$ .

**Démonstration.** Voir le TD. ■

**Proposition 1.6.** Soit  $\mathcal{E}$  un ensemble non vide.  $\mathcal{E}$  est un espace affine dirigé par  $E$  si et seulement il existe une application

$$\begin{aligned} \psi : \mathcal{E} \times \mathcal{E} &\rightarrow E \\ (A, B) &\mapsto \psi(A, B) \end{aligned}$$

tel que

1. Pour tous  $A, B, C \in \mathcal{E}$  :

$$\psi(A, B) + \psi(B, C) = \psi(A, C).$$

2. Pour tout  $A \in \mathcal{E}$ , l'application

$$\begin{aligned} \psi_A : \mathcal{E} &\rightarrow E \\ B &\mapsto \psi_A(B) = \psi(A, B) \end{aligned}$$

est bijective de  $\mapsto$  dans  $E$ .

**Démonstration.** Soit  $\mathcal{E}$  un ensemble et supposons qu'il existe une application

$$\begin{aligned} \psi : \mathcal{E} \times \mathcal{E} &\rightarrow E \\ (A, B) &\mapsto \psi(A, B) \end{aligned}$$

vérifiant a) et b) de la proposition et montrons que  $\mathcal{E}$  est un espace affine dirigé par  $E$ . Pour ce but, on définit, pour tout  $A \in \mathcal{E}$  la loi extérieure

$$\begin{aligned} \oplus : \mathcal{E} \times E &\rightarrow \mathcal{E} \\ (A, \vec{u}) &\mapsto A \oplus \vec{u} = \psi_A^{-1}(\vec{u}) \end{aligned}$$

Vérifions en premier lieu que  $\oplus$  est bien définie pour tout  $(a, \vec{u}) \in \mathcal{E} \times E$ . D'après l'hypothèse b) l'application  $\psi_A$  est bijective de  $\mathcal{E}$  dans  $E$ , et donc  $\psi_A^{-1}$  est bien définie comme application de  $E$  dans  $\mathcal{E}$ . Par conséquent,  $\oplus$  a bien un sens pour tout  $A \in \mathcal{E}$  et par suite,  $\oplus$  définit bien une loi de composition externe associée à un couple  $(A, \vec{u})$  de  $\mathcal{E} \times E$  un élément de  $E$ . ■

Montrons maintenant que les trois conditions de la Définition 1.1 sont satisfaites.

1. Soit  $A \in \mathcal{E}$ , on a  $A \oplus \vec{0} = \psi_A^{-1}(\vec{0})$ . D'après l'hypothèse b) de la proposition, il existe  $B \in \mathcal{E}$  tel que  $B = \psi_A^{-1}(\vec{0})$ , d'où  $\vec{0} = \psi_A(B)$ . D'autre part, d'après l'hypothèse a) on a

$$\psi(A, A) + \psi(A, A) = \psi(A, A),$$

donc  $\psi(A, A) = \vec{0}$ , d'où  $\psi_A(A) = \vec{0}$  et par identification on trouve que  $\psi_A(A) = \psi_A(B)$ , en utilisant le fait que  $\psi_A$  est bijective, on trouve que  $A = B$  et par suite,  $A \oplus \vec{0} = A$ .

- 2.